

Collectif citoyen PLU d'Aulnay-sous-Bois
12, avenue Dumont
93600 Aulnay-sous-bois

le 5 novembre 2015
A Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,

Copies à :
Monsieur BESCHIZZA, maire
Monsieur GOLDBERG, député
Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 29 septembre 2015, vous avez donné un avis et fait vos remarques au sujet projet de PLU de la ville d'Aulnay-sous-Bois, voté le 24 juin.

Nous avons été surpris par le fait que votre souci principal soit de densifier davantage, sans que vous évoquiez pour autant les risques d'inondations forts dus en particulier à l'imperméabilisation des sols, liés évidemment à la densification.

Nous considérons que comparativement au PLU révisé en 2008, dans la zone UD, la densification va pouvoir être augmentée d'environ 40 % (un étage de plus et une profondeur de constructibilité passant de 14 à 19 mètres).

Dans la zone UG (pavillonnaire) qui représente 60% de la surface totale, la suppression du COS et les possibilités accrues de divisions des terrains, sans mesures compensatoires, peuvent faire évoluer le COS qui était de 0,45 en 2008 à plus de 1, **soit plus du double**.

Evoquons aussi les conséquences du CDT du Grand Paris et la mise en place d'une zone UH dans de nouveaux territoires jusqu'alors préservés (terrains de sport route de Mitry)...

A l'évidence, les risques « forts » vont devenir « très forts » : pour mémoire, les inondations de 2013 étaient de type cinquantennal.

Il est de la **responsabilité du préfet de mettre à l'étude un PPRI** (plan de prévention des risques d'inondations). Nous vous le demandons expressément et nous vous demandons aussi de surseoir au projet de PLU actuel qui ne tient pas compte de cette problématique. Un PLU intercommunal devrait permettre de mieux étudier les risques sur les bassins versants.

Sauf à prendre le risque d'inondations qui finiront par mettre les vies en danger.

En espérant obtenir satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour le collectif

André CUZON

Evelyne BLAZA

PS :

Une citation de l'étude diagnostic du PLU de 2015:

PLU Aulnay-sous-Bois (93) – État initial de l'environnement Page 202 sur 248

Source préfecture de Seine-Saint-Denis : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturel

--- Des bassins versants de grande taille ; --- Une urbanisation dense avec des sols fortement imperméabilisés. On peut considérer que les anciennes zones marécageuses, les thalwegs des anciens rus et étangs sont les plus concernés. Si ces zones évacuaient difficilement l'eau par le passé, on peut penser qu'actuellement, avec l'imperméabilisation des sols, l'évacuation reste toujours problématique. Pour ces raisons, la commune est classée « à risque fort ».

Source DDRM 2008 : les bassins de rétention et collecteur sur Aulnay-sous-Bois

A terme, le Département vise une protection de l'ensemble du territoire contre les risques engendrés, sur son propre réseau, par une pluie de fréquence décennale. Cela passe par la création de bassins de rétention, mais aussi la limitation des apports d'eaux pluviales liés à l'urbanisation nouvelle. D'où l'importance d'une limitation des surfaces imperméabilisées et d'une gestion « à la source » des eaux pluviales.

La commune a fait l'objet de 10 arrêtés préfectoraux de catastrophe naturelle entre 1983 et 2013 pour des inondations et des coulées de boue.

Bizarrement dans le diagnostic de 2007 il était écrit :

Elle a fait l'objet de 9 arrêtés préfectoraux de catastrophe naturelle entre 1983 et 2001 pour des inondations et des coulées de boue